



DEMANDE D'AIDE COMMUNALE
POUR LE RAVALEMENT DES FACADES D'IMMEUBLE
(Aide accordée par période de 15 ans, hors 1er ravalement de façade
pour constructions neuves)

Mairie
Service technique

NOM et PRENOM DU PROPRIETAIRE :

ADRESSE : tél :

ADRESSE DU BATIMENT (si différente) :

sollicite l'attribution d'une subvention pour les travaux de ravalement des façades d'immeuble.

- surface des façades : m²
- ci-jointe la facture détaillée acquittée d'un montant de € TTC
- ci-joint un RIB

Conditions financières :

Particulier ou copropriété réservée à l'habitation (sauf organismes aidés)

- 28% du montant TTC des factures de consommables dans le cas de REALISATION DES TRAVAUX PAR LE PROPRIETAIRE, plafonnée à 5 €/m²**
- 15% du montant TTC des factures acquittées dans le cas de REALISATION DES TRAVAUX PAR UNE ENTREPRISE, plafonnée à 5 €/ m²**

Commerces et professions libérales

- 7% du montant HT des factures acquittées, plafonnée à 2€/m²**

Fait à Biesheim, le
Signature du propriétaire :

Réservé à la Mairie

Calcul de l'aide : Montant de la dépense TTC (ou HT) :€ x % = €
Participation maximale :€ xm² =€

Aide accordée : €

A Biesheim, le
L'adjoint délégué
Roland DURR

Références : DCM du 12.11.2001, du 20.05.2008 et du